



2018/2094(INI)

22.11.2018

AVIS

de la commission des affaires économiques et monétaires

à l'intention de la commission des affaires constitutionnelles

sur l'état du débat sur l'avenir de l'Europe
(2018/2094(INI))

Rapporteure pour avis: Ivana Maletić

(*) Commission associée – article 54 du règlement intérieur

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires économiques et monétaires invite la commission des affaires constitutionnelles, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. prend acte des avis exprimés lors des débats en plénière sur l'avenir de l'Europe; considère que le prochain budget de l'Union devrait promouvoir la valeur ajoutée européenne sur le plan des incidences socio-économiques, soutenir la modernisation des politiques de l'Union, garantir des financements permettant de faire face aux nouveaux défis, continuer à favoriser la convergence et la cohésion sociales et économiques dans les États membres et entre eux de manière à renforcer la solidarité, la stabilité et l'égalité européennes, ainsi qu'une croissance intelligente, durable et inclusive, notamment à la lumière des engagements pris par l'Union au titre de l'accord de Paris, veiller au respect et à la promotion des valeurs fondamentales visées aux articles 2 et 3 du traité sur l'Union européenne (traité UE), et être dotés de nouvelles ressources propres, en tenant compte des travaux du groupe de haut niveau sur les ressources propres;
2. souligne l'importance de l'engagement en faveur du processus conduisant à l'achèvement de l'union bancaire, et la nécessité de garantir ouverture et égalité de traitement à tous les États membres participant à l'union bancaire; rappelle qu'il y a lieu de poursuivre l'achèvement de l'union bancaire, y compris un système européen d'assurance des dépôts et un dispositif de soutien budgétaire pour le Fonds de résolution unique, de même que la mise en œuvre des mesures visant à réduire les risques;
3. se félicite des propositions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux présentées par la Commission dans le cadre de la révision du système européen de surveillance financière (SESF); encourage le Conseil et le Parlement à achever les négociations législatives avant la fin de la législature actuelle, les politiques relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux devant être renforcées afin d'éviter à l'avenir des situations dans lesquelles des institutions financières facilitent activement le blanchiment d'argent;
4. invite la Commission, avec l'aide des autorités européennes de surveillance, à recenser et à supprimer les obstacles au marché intérieur, ainsi qu'à contribuer à garantir la protection des citoyens; estime que l'une des principales priorités de la Commission devrait être la mise en œuvre effective de la législation de l'Union européenne;
5. invite la Commission à accorder sa préférence aux règlements plutôt qu'aux directives en tant qu'outil législatif pour la législation relative à l'union bancaire et aux services financiers, au besoin et au cas par cas, afin d'éviter de créer une fragmentation et une situation où les autorités prudentielles seraient confrontées à des régimes nationaux différents;
6. insiste sur l'impérieuse nécessité d'achever l'union des marchés des capitaux; souligne que des marchés des capitaux complets et bien intégrés sont complémentaires de l'union bancaire, en ce qu'ils contribuent au partage des risques privés, augmentent la convergence économique, permettent de mieux résister aux chocs futurs et peuvent

entraîner une meilleure affectation des fonds, si nécessaire; appelle de ses vœux une étude complète sur le cadre le plus approprié afin de mieux tenir compte de l'évolution rapide des services financiers; souligne qu'un meilleur accès à d'autres sources de financement serait particulièrement utile pour les jeunes entreprises et les PME, en favorisant leur croissance solide et leur développement durable;

7. souligne l'importance de poursuivre le processus d'approfondissement et d'achèvement de l'UEM afin de contribuer à préserver la stabilité de la monnaie unique et de faire converger davantage les politiques des États membres dans les domaines de l'économie, de la fiscalité et du marché du travail, ainsi que leurs normes sociales; souligne à cet égard la nécessité d'un engagement politique fort, d'une gouvernance efficace et d'une responsabilité démocratique aux niveaux européen et national, en particulier en ce qui concerne le contrôle parlementaire aux différents stades du semestre européen; rappelle qu'à l'exception du Danemark, qui a signé une clause d'exemption, chaque État membre est tenu d'adopter l'euro; est favorable à l'adoption de nouvelles mesures en faveur du développement du mécanisme européen de stabilité (MES); prend acte de la proposition de la Commission relative à un mécanisme européen de stabilisation des investissements et discute de nouveaux outils budgétaires destinés à la stabilisation;
8. prend note de la proposition de la Commission relative à un programme de soutien aux réformes; souligne qu'il importe de ne pas affaiblir les pouvoirs de codécision et de contrôle du Parlement concernant l'utilisation des fonds de l'Union; est préoccupé par le fait que, durant la période 2011-2017, seuls 9 % des recommandations par pays ont été pleinement mises en œuvre; prend acte du mécanisme de soutien à la convergence, qui servira d'incitation et aidera les États membres qui ne font pas partie de la zone euro ayant des politiques budgétaires et économiques appropriées et durables à mener des réformes et à remplir les conditions nécessaires pour l'introduction de l'euro;
9. souligne l'importance d'assurer une convergence économique et sociale vers le haut dans le cadre du processus du Semestre européen; reconnaît l'importance de l'établissement du socle européen des droits sociaux; constate que le Semestre européen a été renforcé et rationalisé, mais souligne qu'une plus grande implication des parlements nationaux contribuerait à améliorer l'appropriation nationale, ce qui conduirait à une meilleure mise en œuvre des recommandations par pays, améliorant ainsi le processus du Semestre européen; observe qu'il incombe avant tout aux États membres de choisir des politiques budgétaires et économiques appropriées et durables;
10. se félicite du futur programme InvestEU et souligne que le fonds devrait continuer à réduire le déficit d'investissement dans l'Union; soutient les investissements dans les actifs corporels et incorporels, y compris le patrimoine culturel, en vue de promouvoir la croissance, l'investissement et l'emploi, avec un accent particulier sur les PME, les petites entreprises de taille intermédiaire et les entreprises sociales, et de contribuer ainsi à l'amélioration du bien-être, à une répartition plus équitable des revenus et à la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'Union.
11. se félicite du travail accompli jusqu'ici et estime qu'il est indispensable de poursuivre le réexamen complet de la législation existante en matière de TVA; insiste sur la nécessité de renforcer la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale; prend acte du travail de la Commission sur une imposition équitable de l'économie numérique;

12. invite toutes les institutions et tous les organes de l'Union, y compris la Commission, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement et le mécanisme de surveillance unique, à renforcer davantage leurs efforts de communication afin de mieux expliquer leurs travaux aux citoyens de l'Union et d'améliorer les informations mises à la disposition du public.

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	20.11.2018
Résultat du vote final	+: 40 -: 7 0: 3
Membres présents au moment du vote final	Hugues Bayet, Pervenche Berès, David Coburn, Thierry Cornillet, Esther de Lange, Markus Ferber, Jonás Fernández, Giuseppe Ferrandino, Stefan Gehrold, Sven Giegold, Roberto Gualtieri, Brian Hayes, Gunnar Hökmark, Danuta Maria Hübner, Petr Ježek, Barbara Kappel, Wolf Klinz, Georgios Kyrtsos, Philippe Lamberts, Werner Langen, Bernd Lucke, Olle Ludvigsson, Ivana Maletić, Marisa Matias, Costas Mavrides, Alex Mayer, Luděk Niedermayer, Stanisław Ożóg, Sirpa Pietikäinen, Pirkko Ruohonen-Lerner, Anne Sander, Alfred Sant, Pedro Silva Pereira, Peter Simon, Paul Tang, Ramon Tremosa i Balcells, Ernest Urtegas, Marco Valli, Tom Vandenkendelaere, Miguel Viegas, Jakob von Weizsäcker
Suppléants présents au moment du vote final	Andrea Cozzolino, Jeppe Kofod, Paloma López Bermejo, Michel Reimon, Joachim Starbatty, Lieve Wierinck
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	Pilar Ayuso, Elmar Brok, Helga Stevens

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

40	+
ALDE	Thierry Cornillet, Petr Ježek, Wolf Klinz, Ramon Tremosa i Balcells, Lieve Wierinck
ENF	Barbara Kappel
PPE	Pilar Ayuso, Elmar Brok, Markus Ferber, Stefan Gehroid, Brian Hayes, Gunnar Hökmark, Danuta Maria Hübner, Georgios Kyrtos, Esther de Lange, Werner Langen, Ivana Maletić, Luděk Niedermayer, Sirpa Pietikäinen, Anne Sander, Tom Vandenkendelaere
S&D	Hugues Bayet, Pervenche Berès, Andrea Cozzolino, Jonás Fernández, Giuseppe Ferrandino, Roberto Gualtieri, Jeppe Kofod, Olle Ludvigsson, Costas Mavrides, Alex Mayer, Alfred Sant, Pedro Silva Pereira, Peter Simon, Paul Tang, Jakob von Weizsäcker
Verts/ALE	Sven Giegold, Philippe Lamberts, Michel Reimon, Ernest Urtasun

7	-
ECR	Bernd Lucke, Joachim Starbatty
EFDD	David Coburn, Marco Valli
GUE/NGL	Paloma López Bermejo, Marisa Matias, Miguel Viegas

3	0
ECR	Stanisław Ożóg, Pirkko Ruohonen-Lerner, Helga Stevens

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention